

### Sommaire

#### I- L'annuité d'amortissement (dotation)

1-1/ En cas amortissement constant

1-2/ En cas amortissement dégressif

#### II- Comptabilisation de la dotation (Journal)

#### III- Écriture comptable de la cession et la sortie (Journal)

#### IV- Écriture comptable du retrait

#### I- L'annuité d'amortissement (dotation)

1-1/ En cas amortissement constant

Dans le cas de l'amortissement linéaire, l'annuité est constante sur la durée de vie du bien. Elle représente la dépréciation annuelle de l'immobilisation.

$$a = \frac{VE}{N} = VE \times \frac{t_x}{100} \times \frac{n}{12}$$

1-2/ En cas amortissement constant

#### Annuité d'amortissement

Annuité dégressive = VNA au début de l'exercice x Taux dégressif

#### Plan d'amortissement dégressif

Voir l'explication des cas de la dotation sous forme des schémas sur la vidéo.

Voir l'explication avec 2 cas du plan d'amortissement dans la vidéo suivante (Prochaine séance).

#### II- Comptabilisation de la dotation (Journal)

31/12	
6191	Dotations d'exploitation aux amortissements de l'immobilisation en non-valeurs
6192	Dotations d'exploitation aux amortissements des immobilisations incorporelles
6193	Dotations d'exploitation aux amortissements des immobilisations corporelles
28117	Amortissements des frais de publicité
2822	Amortissements des brevets, marques, droits et valeurs similaires
28355	Amortissements du matériel informatique
	Dotations de l'exercice

### III- Écriture comptable de la cession et la sortie (Journal)

À la cession du matériel informatique INFO 2 :

		31/12
3481	Créances sur cessions d'immobilisations	
7513	P.C des immobilisations corporelles Prix de cession du matériel INFO 2	
28355	Amortissements du matériel informatique	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	
2355	Matériel informatique Sortie du matériel INFO 2	

Explication et méthode de calcul sur la vidéo

### IV- Écriture comptable du retrait

Au retrait des frais d'augmentation du capital :

		31/12
28113	Amortissements des frais d'augmentation du capital	
2113	Frais d'augmentation du capital Retrait des frais d'augmentation du capital	